

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 02 juin 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois et le deux juin à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur ZENTNER Franck.

Etaient présents: ZENTNER Franck, MABIRE Jean Louis, GILLON Angélique, JACQUES Alex, CELLIER Denis, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation

26/05/2023

Date d'affichage de la
convocation

26/05/2023

Absent(e-s) excusé(e-s) :

Absent(e-s): MICHELET Aline, ARBELIN David, AUTIN Philippe,
COQUILLARD Jean-MarieReprésenté(e-s): Frédéric BAUDART par Franck ZENTNER, Lucas PIOT par
Angélique GILLON, Hélène GOMES TILLOY par Alex JACQUES

Monsieur JACQUES Alex est désigné secrétaire.

Délibération DE_2023_4_2**Décision modificative 2**

Le Maire informe le conseil municipal que l'étude géotechnique nécessaire à la poursuite des travaux de l'église Notre Dame doit être réglée en dépenses d'investissement au compte 203. Il convient d'inscrire cette dépense, d'un montant de 9180 € au budget de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Article 203 = + 9180 €

Recettes d'investissement

Article 021 (chap 021) = + 9180 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Article 615221 = - 9180 €

Article 023 (chap 023) = + 9180 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette décision modificative et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 05/06/2023

Le Maire

Franck ZENTNER

